

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3758**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Expand ID - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société SANOFI PASTEUR

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Madame Gelas

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3758**

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Expand ID - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société SANOFI PASTEUR**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2009-1172 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé le soutien au projet de recherche et développement (R&D) Expand ID, et a autorisé monsieur le Président à signer la convention-cadre avec l'État et les collectivités locales partenaires. Le Bureau, par décision n° B-2010-1416 du 8 février 2010, a quant à lui approuvé la convention d'application financière de la Communauté urbaine de Lyon dudit projet.

Expand ID a pour but d'étendre le champ des applications de la vaccination par voie intradermique. Le projet consiste, notamment, en une étude comparative entre le vaccin de la grippe par voie intra-musculaire et par voie intra-dermique chez la personne âgée. Pour cette étude, il est préférable d'utiliser un vaccin dont les souches sont différentes de celles de l'année précédente.

Le comité de suivi du projet Expand ID, réuni le 26 septembre 2012, a été informé qu'en 2012 la composition du vaccin était identique à celle de l'année précédente et qu'exceptionnellement il n'y avait pas de changement d'au moins une souche. L'étude prévue est donc reportée d'une année. L'essai a débuté en octobre 2012. Cet impondérable a conduit le partenariat à solliciter une prolongation de 17 mois de la durée du projet la portant ainsi à 53 mois.

Au vu de la demande de prolongation des partenaires, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a autorisé la mise en place d'avenants pour permettre ces modifications.

La société SANOFI PASTEUR demande donc à la Communauté urbaine la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière 2009-2012 de façon à prendre en compte les modifications du projet citées ci-dessus, en prolongeant sa durée jusqu'au 31 mars 2014.

Les articles 2 (délais) et 7 (modalités de versement) de ladite convention prendront en compte ces modifications et prévoient, par conséquent, les nouvelles modalités de versement de la subvention.

Aussi, il est proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2009-2012 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - la prolongation de la durée du projet de recherche et de développement (R&D) Expand ID jusqu'au 31 mars 2014,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2009-2012, à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et la société SANOFI PASTEUR.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Le versement** du solde, soit 22 142 € initialement prévu en 2013, est reporté sur l'exercice 2014 - opération n° OP02O1556 - compte 204 21 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**